

Le Directeur

## Arrêté N° 2015-49

### Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université, notamment ses articles 8 et 26 ;

Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Vendredi 12 Juin 2015, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le jury d'examen du diplôme de 5<sup>ème</sup> année pour l'année universitaire 2014 – 2015 est composé :

#### 5ème année (semestres 1, 2 et session 2)

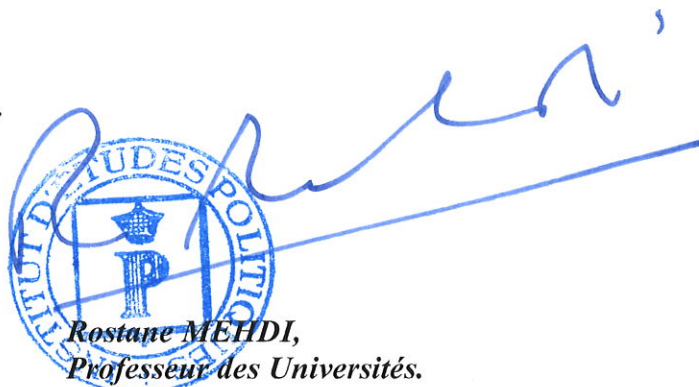
Président : Rostane MEHDI (PR),

Suppléant : Franck BIGLIONE (MCF),

Membres : André ROUX (PR), Jean-Charles JAUFFRET (PR), André CARTAPANIS (PR), Céline GIMET (PR), Philippe ALDRIN (PR).

**Article 2 :** Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 12 Novembre 2015.



*Rostane MEHDI,*  
*Professeur des Universités.*